



REGLEMENT SCOLAIRE INTERIEUR DE L'ECOLE PRIVEE CATHOLIQUE SAINT-FRANCOIS / ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

A titre d'information. Evalué et révisé chaque fin d'année scolaire

BUT : POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE ET POUR LA SECURITE DE TOUS

HORAIRES :

L'Ecole Saint-François est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 18h15.

Les cours ont lieu de 8h30 à **11h30** et de 13h30 à 16h30 pour les classes maternelles et élémentaires **jusqu'au jeudi 16 octobre 2015 inclus.**

Les cours ont lieu de 8h30 à **11h40** et de 13h30 à 16h30 pour les classes maternelles et élémentaires **à partir du lundi 2 novembre 2015 jusqu'au vendredi 1^{er} juillet inclus.**

ENTREES ET SORTIES :

Les entrées et les sorties se font par le portail de l'avenue Jean JAURES et par cet accès uniquement.

Nous vous prions de veiller au stationnement correct des véhicules afin de ne pas gêner la circulation de l'avenue et de ne pas provoquer de ralentissement.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de stationner sur l'emplacement réservé aux bus.

Les parents veilleront aux heures d'entrées et de sorties, de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure.

Pour les entrées avant 8h30, les parents déposent les enfants et s'assurent que ces derniers rentrent dans la cour. Si vous accompagnez votre enfant, nous vous demandons de ne pas franchir la ligne bleue et de ne pas rester sur la cour.

Pour les élèves de petite et moyenne section maternelle, les parents déposent l'enfant dans la classe, le matin, dès 8h20, et l'après-midi dès 13h20. Pour les élèves de grande section, les parents déposent l'enfant dans la cour à partir de 13h15 si besoin, à l'ouverture du grand portail, sinon à 13h20 devant le grand portail de la cour des classes maternelles.

Pour les sorties des élèves des classes élémentaires, à 11h30/11h40 et à 16h30, nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes :

- ➔ Les parents attendent leur(s) enfant(s) près du portail ou sur la cour des classes élémentaires le long du grillage.
- ➔ Afin d'éviter un trop grand afflux d'élèves, les enfants de CE1a et b sortent côté de l'avenue Jean Jaurès en face du petit portail ; les classes de CP/CE2/ CM1 et CM2 sortent sur la cour.

Si une autre personne que les parents doit venir chercher l'enfant, ce dernier sera confié sous condition d'une **autorisation écrite**. Toute personne qui dépose un enfant ou qui vient le chercher dans une classe, dans la cour ou dans l'enceinte de l'établissement doit être **identifiable**.

ABSENCES et RETARDS :

Les parents sont tenus de faire connaître le motif de l'absence le matin même.

Au retour, l'enfant présentera un **mot d'excuse**. Si l'absence a dépassé 4 jours, **en classe élémentaire**, la famille fournira un **certificat médical**.

Rappelons que la scolarité est obligatoire à partir de 6 ans et que les élèves doivent être présents durant les temps de classe.

Toute absence qui n'a pas pour raison la maladie ou les soins, doit donc rester **exceptionnelle** et faire l'objet d'une information préalable afin d'éviter la désorganisation des cours.

Le calendrier scolaire doit être respecté.

RESTAURATION :

Les élèves doivent éviter le gaspillage et respecter le personnel, la nourriture et les locaux.

SANTE – HYGIENE – BIEN-ETRE

Nous n'avons **pas le droit d'administrer des médicaments** même sur ordonnance médicale, sauf en cas d'asthme et d'allergies particulières dans le cas d'un protocole médical.

Nous vous demandons de prévenir l'école en cas de maladie contagieuse et de fournir au retour de l'enfant un certificat médical de non-contagion.

Si un enfant est malade ou se blesse à l'école, les parents sont informés et les mesures nécessaires sont prises (organisation du retour à la maison, appel des secours ...)

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leur(s) enfant(s). Merci de nous signaler leur éventuelle présence. La vigilance et le traitement immédiat permettent d'éviter une large propagation.

GOUTER/ EN-CAS : Il est recommandé de donner des goûters légers et variés.

Chewing-gum, sucette, chips, bonbons sont interdits au sein de l'école.

CARNET DE CORRESPONDANCE :

C'est le lien écrit entre les parents et l'enseignant.

Les parents peuvent rencontrer les enseignants après 16h30 sur rendez-vous, **jamais à 8h30, jamais à 13h30, jamais pendant** la classe.

Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées dans le carnet de correspondance doivent être **signées** par les parents. De même, les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous, signaler qu'une personne viendra chercher l'enfant de façon exceptionnelle ou autoriser l'enfant à sortir seul de l'établissement..

SAVOIR ETRE

Une bonne intégration à la vie scolaire devrait rendre **inutile** toute sanction à l'école.

Les téléphones portables, les jeux électroniques et les appareils multimédias divers sont interdits dans l'établissement.

Les petits manquements à la discipline (bavardages, distraction, ...) peuvent donner lieu à des réprimandes ou à un avertissement oral qui sont, le cas échéant, portés à la connaissance de la famille.

Les infractions au règlement, **l'indiscipline, le langage et/ou les gestes grossiers, la mauvaise tenue, le manque de travail** seront signalés aux parents :

- Par un avertissement écrit porté sur le carnet de correspondance et accompagné ou non d'une sanction (copie, devoir à faire, exercice supplémentaire ...)
- Au bout de trois avertissements l'enfant restera en retenue à l'école jusqu'à 17h30.
- Au bout de trois retenues, convocation des parents et de l'enfant par la directrice en présence du professeur.
- Conseil de discipline qui statuera sur un renvoi temporaire ou définitif selon la gravité des faits.

⇒ Nous insistons particulièrement sur la **POLITESSE**. Chacun a le souci de respecter l'autre et ses différences.

On se dit « bonjour, au revoir, merci, pardon ... ». La **civilité** est de rigueur dans l'établissement.

Les élèves ne doivent pas laisser traîner les papiers et les détritrus en classe, en étude, dans les couloirs ou sur la cour de récréation.

Dans chaque classe, à tour de rôle, individuellement ou par équipe, il est proposé aux élèves le nettoyage quotidien et l'aération des locaux. Est encouragée la pratique de l'ordre, de l'hygiène, et de la propreté dans la classe.

Nous demandons instamment aux élèves de ne pas cracher, dire des grossièretés, et de ne pas s'interpeller d'une manière inconvenable.

Toute bousculade, tout comportement violent (bagarre, ...) est **injustifiable** et sera **sévèrement réprimandé**.

- Chaque famille veillera à ce que l'enfant ait une **tenue correcte** adaptée à la vie de l'école (pas de tenue trop dénudée, tenue de plage par exemple, pas de cheveux de couleur non naturelle, pas de percings, pas de boucles d'oreilles pouvant être dangereuses pour l'enfant lui-même ou pour autrui...)
- Aucun parent ne doit intervenir auprès d'un autre enfant dans l'enceinte de l'établissement pour le réprimander. En cas de problème, en référer à l'enseignante de votre enfant ou au chef d'établissement.

Les vêtements seront marqués au nom de l'enfant.

Aucun objet de valeur, aucun objet pouvant occasionner des dégâts sur les personnes et les biens ne doit être introduit au sein de l'établissement.

ETUDE :

Du CE1 au CM2 jusqu'à **17h30**.

C'est un temps donné à l'enfant pour faire ses devoirs dans le calme. S'il reste du temps à l'enfant après ses devoirs, il se met en lecture. Chacun doit respecter la surveillante.

- L'enfant n'est pas repris après l'étude → **GARDERIE SURVEILLEE** jusqu'à **18h15**.

GARDERIE DU SOIR : pour tous les enfants jusqu'à **18h15**.

L'horaire de la garderie est à respecter : 18h15 !

Tout dépassement d'horaire fera l'objet d'une pénalité de 14 € par famille.

INFORMATION CIVIQUE ET RELIGIEUSE – EDUCATION A LA FOI

L'Ecole Saint-François est ouverte à **tous, sans distinction d'origines ethniques**. Nous exigeons de chacun le **respect** des opinions personnelles et religieuses, à condition qu'elles ne portent pas atteinte à la morale et ne compromettent pas le bon ordre.

L'Ecole Saint-François est une école catholique, sous tutelle lasallienne. A ce titre, en plus d'un esprit de partage, de dialogue, de prière, de respect mutuel que chacun essaie de promouvoir quotidiennement, est assurée une éducation chrétienne à l'intérieur de l'Etablissement, en lien avec la paroisse qui dispense tous les sacrements.

Signature de l'élève

Signature des parents